



## **DELIBERATIONS relatives à la réunion du CSEC extraordinaire de l'UES ALSTOM HOLDINGS & TRANSPORT du 27 février 2024**

**Le CSE Central:** DEMANDE que l'ensemble des actions définies dans le cadre de la réorganisation des fonctions support au niveau de l'UES Alstom Holdings et Transport (Négociations, recours éventuels aux Experts et Avocats, etc...) soient applicables aux filiales Alstom Groupe ne bénéficiant pas d'un PSE, et ce avec l'accord de leur CSE.

**Voté à l'unanimité des élus du CSE-C, tous syndicats confondus.**

**Le CSE Central:** DEMANDE la levée de la confidentialité des informations et données ainsi que la levée de la restriction de diffusion et de duplication qui couvre l'intégralité des documents concernant le Livre II et le Livre IV.

**Voté à l'unanimité des élus du CSE-C, tous syndicats confondus.**

**Le CSE Central:** CONTESTE le ciblage individuel et illicite des postes concernés par ce plan et DEMANDE donc à être destinataire des premiers compléments indispensables suivants :

- La méthodologie retenue pour élaborer les catégories professionnelles ;
- Les fiches des postes composant les différentes catégories professionnelles ;
- Le diagnostic socioprofessionnel de la population impactée par les licenciements (âge, sexe, situation de handicap, ancienneté de service, niveau de diplôme des salariés des catégories professionnelles visées par le projet) ;
- Le budget du plan de sauvegarde de l'emploi (enveloppe budgétaire globale affectée au plan de sauvegarde de l'emploi et détail par mesures).

Les élus se réservent la possibilité de solliciter des informations complémentaires ultérieurement.

**Voté à l'unanimité des élus du CSE-C, tous syndicats confondus.**

**Le CSE Central:** MANDATE le Secrétaire et le Secrétaire Adjoint du CSEC pour saisir les DRIEETS et DREETS de toute demande d'injonction qui serait nécessaire au comité pour obtenir des informations et le respect des procédures, tant pour le comité que pour son expert, tout au long de la procédure d'information-consultation.

**Voté à l'unanimité des élus du CSE-C, tous syndicats confondus.**

**Le CSE Central:** PREND la décision de recourir aux conseils d'un cabinet d'avocats afin d'accompagner le CSEC durant toute la procédure d'information-consultation et les délégations syndicales dans les négociations.

**Voté à l'unanimité des élus du CSE-C, tous syndicats confondus.**

L'ensemble des élus du **CSE Central** ont également voté un recourt à expertise concernant le projet de PSE et choisi le cabinet SECAFI.



[www.fo-alstom.com](http://www.fo-alstom.com)